



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-04-2026 /

Dossier complet le : 02-05-2026 /

N° d'enregistrement : 015927/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation d'ombrières agrivoltaïques sur une surface projetee au sol de 3.845 ha avec une puissance de 9.7 Mwc au lieu-dit "Grand Maison" sur la commune de Trois-Rivieres.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRALES PV FRANCE

Raison sociale

SAS CENTRALES PV FRANCE

N° SIRET

84029407800075

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOUKEBBOUS

Prénom(s)

SOFIANE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'implantation d'ombrières agrivoltaïques sur une exploitation agricole. Ces ombrières apporteront une protection aux cultures tout en produisant de l'électricité renouvelables qui sera injectée sur le réseau public de distribution. Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment ou autre. Le projet évite l'ensemble des enjeux forts. Des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront déployées. Le projet prévoit une construction de 7 espaces d'ombrières d'une surface au sol totale de 3.8458 ha. L'emprise du projet (parcelles AV398 et AV284) s'étend sur 14 ha. Le terrain d'implantation est relativement plat. L'agriculteur cultive les terrains en bananes. Il attend de ce projet photovoltaïque : - Un appui à son souhait de diversification, - Un apports de services pour les futures activités (gestion contrôlée de l'exposition aux rayons de soleil, ...) - Une amélioration du confort de travail (plus d'ombre, abrite de la pluie) ; - Un outil d'aide à l'apport de solutions pour la dépollution des sols au chlordecone ; - Une bonne gestion des apports en eaux via notamment des récupérateurs d'eaux de pluies ; - Une augmentation de la production de culture sous ombrières (caféier, cacaotier, vanille). Ce projet soutenu renforcera les autonomies

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre une exploitation agricole à énergie positive sur la Guadeloupe en combinant Exploitation agricole et Production renouvelable sur un même foncier agricole. Ces ombrières représenteront plusieurs intérêts pour le territoire : - Fournir à l'exploitant un équipement permettant protection des cultures face aux aléas climatiques sur le département ; - Protéger les cultures des rayons du soleil, protéger l'exploitation de potentiels nuisibles ; - Gérer de façon optimale les eaux pluviales de l'exploitation ; - Diversifier les productions d'origine sur un terrain pollué à la chlordecone ; - Améliorer le confort des travailleurs en les mettant à l'abri et de leurs élevages (soleil, intempéries...) ; - Favoriser l'autonomie alimentaire du territoire avec des productions économiquement viables et attendues sur la Guadeloupe Le parc photovoltaïque délivrera une puissance d'environ 9.7 MWc. Elle permettra de diminuer la production d'énergie fossile tout en favorisant ainsi l'autonomie énergétique du territoire. Un partenariat avec l'INRAe Guadeloupe permettra également une recherche sur la phyto-rémediation de terrains pollués à la Chlordecone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de l'installation se déroulera en plusieurs phases : - Préparation de chantier (sécurisation du site et de ses abords, protection de la végétation environnante,...) ; - Travaux de VRD (noues d'infiltration, ...), renforcement des accès, etc... - Montage des structures sur pieux; - Pose des ombrières avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ; - Installation des composants électriques (cablages,...) ; - Série de tests d'injection, cablages et raccordement au réseau électrique (aménagement de la cellule de comptage, outils de télémétrie,...) ; - Nettoyage du site ; - Mise en service ; Le planning des travaux prendra en compte l'ensemble des enjeux locaux (agriculture, période cyclonique, etc.) et l'ensemble des mesures développées dans le cadre des études du projet. Une charte de gestion environnementale de chantier sera signée par les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage. Cette charte établira des critères à respecter afin de limiter les nuisances sur l'environnement (écologie, air, eau, déchets, etc.), et améliorer ainsi significativement la gestion de chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation Photovoltaïque : La durée de l'exploitation sera d'environ 20 ans à partir de la mise en service de la centrale. Les équipes d'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes. Il sera mis en place des maintenances PREVENTIVES : Planifiées plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : Ombrières photovoltaïques, cablages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurité ; CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service d'exploitation qui aura à la charge, le bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ; La cohabitation des activités agricoles et énergétiques a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : Absences de conflit sur la surface au sol et peu d'intervention du service d'exploitation sur le site lorsque l'installation sera opérationnelle. Les activités de maintenance seront définies en étroite concertation avec les exploitants agricoles en place. Exploitation Agricole : Le projet agricole sous ombrières permettra à l'exploitant de diversifier ses cultures et activités (élevage petits ruminants, Limes, Cacao, Café et Vanilles), mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil, ...), obtenir de meilleurs rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée et attendue. L'exploitant actuel sera accompagné pour cela de deux jeunes agriculteurs qui seront sélectionnés en AMI. Le projet étant soutenu par

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande autorisation d'urbanisme : Demande permis de construire, Dossier Déclaration Loi sur l'Eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement, alinéa 2.1.5.0), Demande de dérogation au PPRN de Trois-Rivières (loi APER) portée par le permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Zones 1, 3, 4, 5 : Ombrières 3V10, monopans, point bas 1.5m, élevage petits rum.-Zone 2 : zone INRAE, 3V20, bipans, point bas 2.5m, Recherche-Zone 6 : 3V20, bipans, point bas 2.5m, Limes-Zone 7 : 3V20, bipans, point bas 2.5m, Cafe, Cacao, Vanilles, Limes Puissance des Ombrières	(3,8458, ha) (9,7, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Trois-Rivieres approuvée : Zone A en majorite et Zone N en petite portion en partie Nord. Le projet est parfaitement compatible avec les prescriptions du PLU en vigueur

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Trois Rivières fait partie des communes de la Guadeloupe incluse en zone de montagne au-dessus de 100 m d'altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune Trois-Rivières se situe en zone commune loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La projet se situe dans l'aire optimale d'adhésion du parc national de la Guadeloupe.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le perimetre d'implantation du projet se situe en partie dans le perimetre de protection de l'habitation l'Hermitage, monument historique. Aux vues de son positionnement en fond de vallee et de la topographie, le projet ne sera pas visible. Cf Notice d'accompagnement et Annexe 3
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du PPRN de Trois-Rivieres (risque inondation). Les aménagements projetés n'entraîneront pas d'aggravation des risques et une demande de derogation (loi APER) sera déposée a
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN de Trois-Rivieres a été approuvé en 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Les sols du projet sont contaminés par la Chlordecone. Le projet Agricole (diversification, recherche, etc..) a été conçu en tenant compte de cet enjeu. Cf Notice d'accompagnement et Annexe 1
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'alimentation hydrique des cultures a ete prevue dans le projet (des recuperateurs d'eaux de pluie seront installes en plus des installations existantes)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Cf Notice d'accompagnement et Annexe 2
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est de nature Ombrieres agrivoltaiques. Les espaces dedies au projet sont actuellement cultives avec des plants de bananes mais sur un sol pollue au chlordecone. Le programme de developpement agricole du projet a ete concerte et concu avec plusieurs acteurs de l'Agriculture Guadeloupeenne. Cf Notice d'accompagnement et Annexe 1
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet est de nature Ombrieres agrivoltaiques. Les espaces dedies au projet sont actuellement cultives avec des plants de bananes mais sur un sol pollue au chlordecone. Le programme de developpement agricole du projet a ete concerte et concu avec plusieurs acteurs de l'Agriculture Guadeloupeenne. Le projet sera par ailleurs sans enjeux sur les risques inondations
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un chemin d'accès traverse déjà les deux parcelles. Celui-ci est régulièrement emprunté. Le projet représentera des déplacements supplémentaires non significatifs en phase d'exploitation en lien avec les exploitations agricoles et la maintenance énergétique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Par souci de clarte, l'ensemble des mesures d'evitement, de reduction et d'accompagnement du projet qui seront mises en oeuvre sont precisees dans la Notice accompagnement de l'evaluation au cas par cas ainsi que dans chacune des etudes mises en Annexe (Annexe 1 - Etude Prealable Agricole, Annexe 2 - Etude ecologique, Annexe 3 - Etude Paysagere, Annexe 4 - Etude Hydraulique).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste a diversifier des cultures de bananes par des activites polycultures-elevage associees a des pratiques agroecologiques limitant le recours aux produits phyto et intrants chimiques. L'implantation des ombrieres evite strictement tous les secteurs a enjeux pour se concentrer uniquement sur les zones exploitees en bananes a ce jour et considerees comme secteurs a enjeux faibles. Ces nouvelles cultures creeront de nouveaux habitats diversifies qui seront positifs pour l'ensemble des especes locales (milieux plus heterogenes, fonctionnels et favorables a la biodiv) compare a la mono culture de banane realisee ce jour. Des mesures evitement, reduction et accompagnement sont integrees au projet pour garantir l'absence d'impact significatif biodiversite/habitats (projet compatible avec conservation especes et

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **BOUKEBBOUS**

Prénom **SOFIANE**

Qualité du signataire Directeur de Zone Sud-Est et Outre-mer

À Montpellier

Fait le 27-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)